

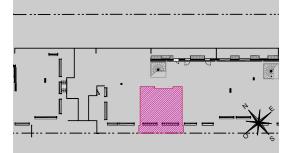
NIVEAU BAS

Nota 1: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. 1 Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



PARIS 15

CHAPITRE II THÉODORE DECK

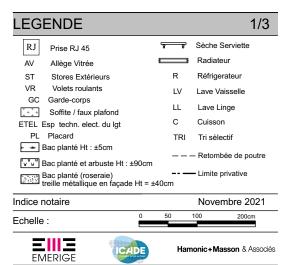


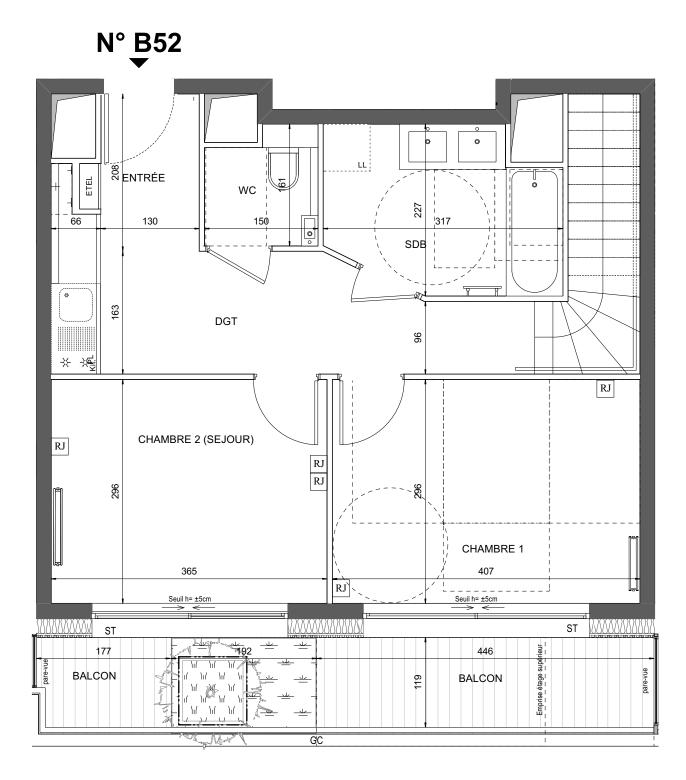
HALL B

APPARTEMENT DE 3 PIECES DUPLEX

n° B52 au 5ème étage

	-
ENTRÉE	3,38 m²
SÉJOUR / CUISINE	38,57 m²
CHAMBRE 1	12,06 m²
CHAMBRE 2 (SEJOUR)	10,81 m²
SALLE DE BAINS	6,32 m²
WC	2,18 m²
DEGAGEMENT	8,95 m²
RANGEMENT	0,93 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	83,20 m²
BALCON	8,81 m²
TERRASSE	21,54 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES	113,55 m²

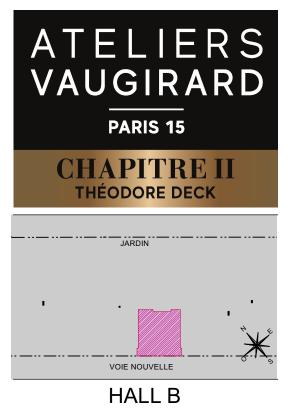




0

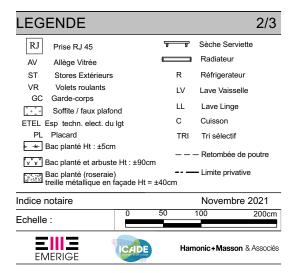
NIVEAU BAS

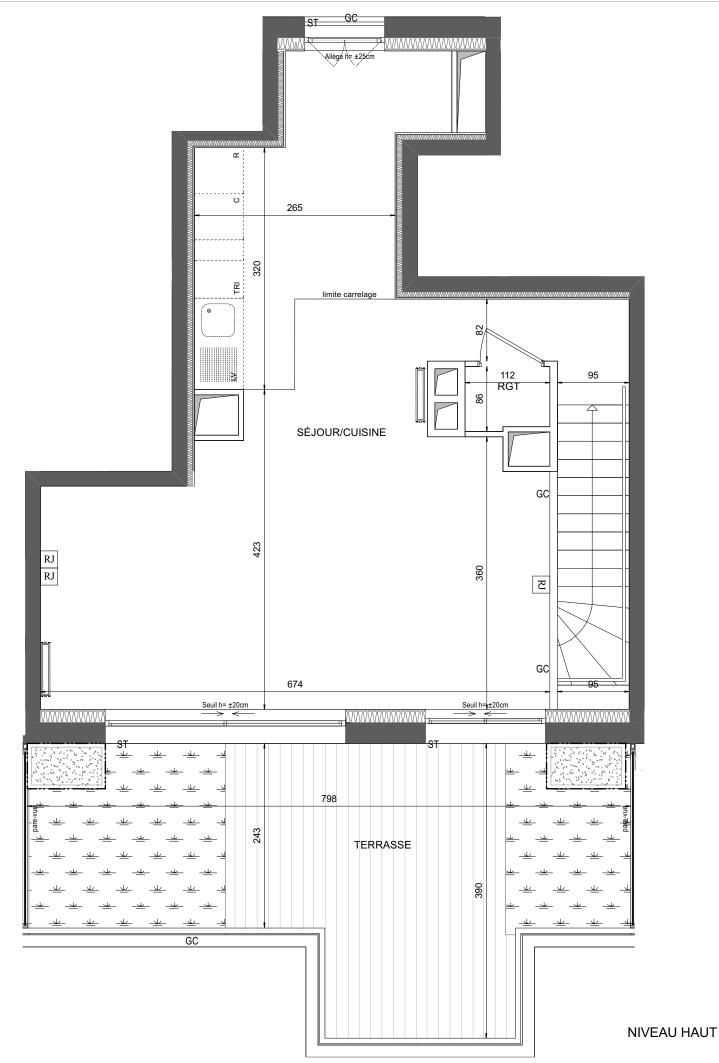
Nota¹: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



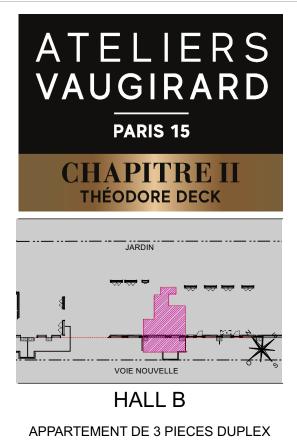
APPARTEMENT DE 3 PIECES DUPLEX

n° B52 au 5ème étage

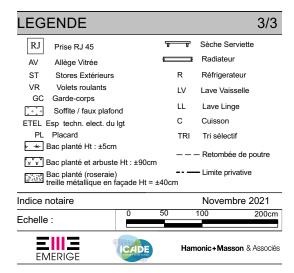




Nota¹: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.



n° B52 au 5ème étage



0